



Garde d'enfant après divorce

Par sylvie

Bonjour Maitre,

Mon compagnon a divorcé depuis 6 ans. Il a la garde de sa fille pendant les vacances scolaires et tous les 15 jours. La maman de l'enfant refuse souvent de présenter l'enfant prétextant des sorties sportives ou des occupations diverses de l'enfant empêchant cette dernière de voir son papa. Néanmoins tous les ans nous avons la petite pendant les vacances et tout se passe très bien... Petit bémol tout de même, l'enfant passe 1 mois de vacances chez ses grand- parents avant de venir chez son père. Mais les GP habitent à 800 km du domicile de l'enfant et la mère impose qu'on aille la chercher là-bas. En a t'elle le droit ?

Nous faisons l'effort depuis 2 ans mais à présent cela pèse sur nos finances car le coût de revient est d'environ 300? A/R. Nos avons soumis à la ma maman de partager les frais mais elle refuse catégoriquement et nous précise que si nous ne pouvons pas aller chercher l'enfant, elle restera chez les grands parents... Tout cela est injuste. Que peut t'on faire concrètement ?

De même, la mère peut t'elle imposer au père de payer une école privée sous prétexte que l'enfant a toutes ses amies dans cette école ? Les notes de l'enfant sont honorables et nous pensons qu'elle pourrait aisément suivre un cursus scolaire laïque... Mais malheureusement c'est l'enfant qui souffre de ce manque de communication entre les adultes.

Merci beaucoup de nous éclairer.

Cordialement

Sylvie